

**Séance ordinaire**  
**Séance du jeudi 3 juillet 2014**

**ORDRE DU JOUR**

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

0. Informations diverses (désordres de la Basilique, Rythmes scolaires, travaux école Anjela Duval, Situation en Palestine, Fermeture de la CAF )
1. Délégation du Conseil Municipal au Maire : compte rendu

**LA VIE DE LA CITE ET DES SOLIDARITES**

2. Coopération Mutualisation des actions culturelles Hennebont / Inzinzac-Lochrist : Convention d'Objectifs et de Moyens en matière de spectacle vivant
3. Proposition de tarifs complémentaires pour la rentrée scolaire 2014 pour les accueils de loisirs (ALSH)
4. Subventions aux associations
5. Demande d'aide à l'action culturelle

**LA VILLE AU QUOTIDIEN ET AU FUTUR**

6. Travaux de vidange et de curage des étangs Parc de Kerbihan : - Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur - Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.
7. ZAC CENTRE : Approbation du CRAC 2013

**RESSOURCES FINANCIERES ET RESSOURCES HUMAINES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL**

8. Décision modificative du budget ville N°1
9. Autorisation de programme plaques bilingues : actualisation
10. Autorisation de programme relative à la sécurisation des toitures : modification
11. Autorisation de programme relative à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : modification
12. Autorisation de programme relative à la restauration de documents d'archives : modification

Hennebont, le 11 juillet 2014

13. Demande de garantie d'emprunt par Lorient Habitat immeuble Léo Lagrange
14. Garantie d'emprunts CDC pour Lorient habitat : délibération de principe
15. Garantie d'emprunt-demande de Bretagne Ouest Accession- les terrasses du parc
16. Personnel communal : Modification du tableau des emplois permanents

Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

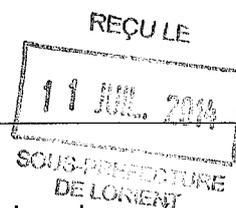
**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.



**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU**

Madame Michèle DOLLE, Rapporteuse, rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 06 avril 2014 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle précise que les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le 10/05/2014 sont les suivants :

☞ Droits de préemption

- Nombre de DIA reçues du 10/05/2014 au 06/06/2014 : 17 DIA depuis le dernier CM
- Nombre de décisions de ne pas préempter : 17

☞ Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € HT
Marché pour l'achat et la livraison de bois massif pour la menuiserie	SMI	Minimum annuel: 7000,00 - maximum annuel : 14 000,00

- ☞ Contentieux : Affaire LEHOUX c/Ville (troubles de la tranquillité au Vallon Boisé)  
Le Tribunal Administratif de Rennes à rendu son jugement dans l'affaire qui oppose les époux LEHOUX à la Ville depuis 2010.

Il a décidé :

- De rejeter les conclusions des époux LEHOUX en matière d'indemnisation des troubles de jouissance et de dépréciation de leur propriété.
- De condamner néanmoins la Ville à leur verser les sommes suivantes :
  - o 6 509 € (plus intérêts) pour les troubles fondés sur la responsabilité pour les fautes du Maire qui n'a pas pris de mesures suffisantes pour remédier aux troubles de la tranquillité publique
  - o 4 292 € pour frais d'expertise
  - o 1 500 € pour frais de procédure

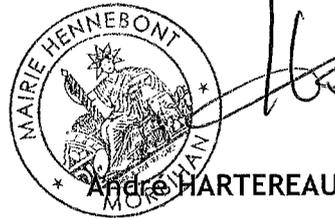
Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de la rapporteuse,  
Après en avoir délibéré,

Prend acte de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Le conseil prend acte***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

Étaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERÉZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

Étaient absents excusés :

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

COOPERATION MUTUALISATION DES ACTIONS CULTURELLES HENNEBONT / INZINZAC-LOCHRIST : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN MATIERE DE SPECTACLE VIVANT

Madame CORPART, Rapporteuse, rappelle que les villes d'Hennebont et d'Inzinzac-Lochrist mettent en œuvre depuis plusieurs années dans le domaine culturel, une programmation de spectacle vivant intercommunale dans un souci d'optimisation de sa qualité et des moyens mobilisés.

Afin de poursuivre cette coopération/mutualisation sur la saison 2014-2015, la Commission Vie du 16 juin 2014 et le Bureau Municipal sont d'avis de se doter d'une Convention d'Objectifs et de Moyens qui clarifie les rapports entre les collectivités et offre un cadre sécurisé aux services municipaux concernés ainsi qu'au comptable des 2 communes (trésorier municipal).

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de la rapporteuse,

Après en avoir délibéré,

- Adopte la convention relative à la coopération -mutualisation des actions entre Hennebont et Inzinzac-Lochrist telle que proposée
- Autorise M. Le Maire à signer cette convention jointe à la présente délibération avec son homologue d'Inzinzac-Lochrist et à la mettre en œuvre.

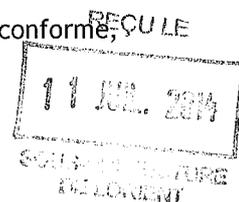
**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



André HARTEREAU



# Coopération mutualisation des actions culturelles

## Convention d'Objectifs et de Moyens

### Préambule

Les Communes d'Hennebont et d'Inzinzac-Lochrist sont depuis des décennies engagées dans des relations de Coopération qui tiennent compte de leur histoire commune, notamment celle des Forges, de leur proximité et leur position géographique à l'est du Pays de Lorient, des relations étroites et des liens tissés par les habitants des deux territoires, au plan social, sportif, éducatif, culturel... et de cette vallée commune, avec sa rivière, Le Blavet, dont elles gèrent à la fois ses richesses (usines de production d'eau, équipements de loisirs, chemin de halage...) et ses caprices (inondations..).

Dans un contexte de raréfaction des moyens et de croissance des besoins et des attentes, une démarche commune a été initiée il y a plusieurs années en vue d'offrir aux habitants des deux communes des prestations de qualité avec l'objectif de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens.

Cette démarche a été particulièrement développée en matière de programmation culturelle, plus particulièrement dans le domaine des spectacles vivants.

Il est donc apparu utile de donner un cadre à cette mutualisation pour sécuriser les engagements et les interventions de tous les acteurs.

A la lumière de l'expérience de ces 4 dernières années, ce cadre a pris la forme en novembre 2013, d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), créé par arrêté préfectoral à la demande des deux Conseils Municipaux sur le fondement de l'article L1412-3 du CGCT auquel étaient annexés des statuts.

Suite au changement de municipalité des deux communes membres, il a été demandé au préfet de sursoir à l'application de l'arrêté de décembre 2013. En effet, les deux collectivités ont exprimé le besoin de prendre un temps d'analyse et d'appropriation du projet.

En conséquence, dans l'attente que la réflexion engagée aboutisse, il est proposé aux organes délibérants d'adopter une convention d'objectifs et de moyens qui donne un sens et un cadre nécessaire à la poursuite de l'expérimentation en cours actuelle.

#### I. Les Objectifs de la Coopération / Mutualisation

- Mettre en œuvre la saison intercommunale de spectacles vivants de qualité s'appuyant sur un projet partagé et validé par les deux Communes
- Démocratiser l'accès à la Culture

- Optimiser la gestion financière, matérielle et artistique de cette programmation par les ressources existantes des deux Communes (locaux, matériel, espaces, personnel...)
- Promouvoir l'image des deux Communes dans le domaine culturel afin de rendre le territoire plus attractif.
- Conforter les partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire (Bouffou Théâtre, Syndicat Mixte des Haras...)

## **II. Les Moyens mis en commun au service de ces objectifs**

### 1. Les Locaux et espaces culturels

Il s'agit des équipements et lieux suivants :

➤ Pour Hennebont :

La salle polyvalente du Centre Socio-Culturel Jean-Ferrat et/ou les espaces attenants.

➤ Pour Inzinzac-Lochrist :

Le Théâtre du Blavet et/ou les espaces attenants

### 2. Le matériel concourant à l'organisation des spectacles

➤ Pour Hennebont :

Le parc technique (son et lumière) du Centre Socio-Culturel Jean Ferrat, lequel est mutualisé au profit de la saison intercommunale avec Inzinzac-Lochrist.

➤ Pour Inzinzac-Lochrist :

Le parc technique (son et lumière) du Théâtre du Blavet, lequel est mutualisé au profit de la saison intercommunale avec Hennebont.

### 3. Les espaces publics tels que :

➤ Pour Hennebont :

L'ensemble de l'espace public est susceptible d'être mis à disposition de la saison intercommunale et plus particulièrement :

Les espaces de centre-ville, les abords de Centre Socio-Culturel, le site de la Poterie...

➤ Pour Inzinzac-Lochrist :

L'ensemble de l'espace public est susceptible d'être mis à disposition de la saison intercommunale.

### 4. Le personnel **directement** concerné

Il s'agit :

➤ Pour Hennebont :

Nom	Prénom	Grade	Fonctions	Temps estimé ETP
DHOLLANDE	Jean Philippe	Attaché	Directeur culture	0.2
MOREAU-GUINARRD	Myrcéa	Adjoint administratif	Chargé d'accueil	0.3
COTONNEC	Alain	Technicien	Régisseur	0.3
LE BERRE	Rémy	Adjoint technique	Agent d'entretien	0.2
LE REOUR	Olivier	Adjoint d'animation	Agent d'accueil des artistes	0.2
Total Temps global estimé				1.2

➤ Pour Inzinzac-Lochrist :

Nom	Prénom	Grade	Fonctions	Temps estimé ETP
CLEMENT	J-F	Attaché	Directeur	0,7
LE COGUIC	Laurent	Technicien	Régisseur	0,5
LE GUEN	Nadine	Adjoint administratif	Chargé d'accueil	0,25
CAVARLE	Emmanuelle	CUI	communication	0,6
Total Temps global estimé				2,05

Il pourra être fait appel occasionnellement aux personnels des services des deux Collectivités (Services Techniques, Police Municipale...) au regard des besoins, pour se rendre sur les lieux et les équipements concernés, par le spectacle à mettre en œuvre (préparation, déroulement, remise en état...) et pour toutes réunions nécessaires.

Les personnels concernés se déplaceront avec les moyens de transport de leur collectivité sous sa responsabilité.

Les personnels mobilisés autant que de besoin de façon permanente et accessoire dans le cadre de leurs fonctions et/ou de leurs compétences disposeront d'un ordre de mission permanent de leur autorité territoriale afin d'encadrer leurs déplacements et leurs interventions.

Un état des temps consacrés par ce personnel pour la mise en œuvre de la saison culturelle intercommunale sera établi par chaque Commune au moyen de fiches fournies aux agents concernés.

L'ensemble des données sera centralisé auprès des DGS.

### 5. Autres moyens

- En matière de **communication**, les supports de chaque collectivité seront mobilisés pour l'information sur la saison intercommunale dans sa globalité.

D'autres vecteurs seront possibles.

Concernant la maintenance du site internet spécifique TRIOS dédié à la saison intercommunale, son coût sera partagé pour moitié par les deux communes par émission d'un titre de recettes par Inzinzac-Lochrist.

Concernant les supports de **Communication** spécifiques à la saison culturelle intercommunale, ils seront gérés de la façon suivante :

Les besoins résulteront d'une concertation entre les responsables culturels au regard de la programmation et des objectifs recherchés.

La stratégie de Communication à retenir sera soumise aux instances d'élus ad-hoc et aux services municipaux intéressés si nécessaire.

Les documents édités et distribués seront financés comme suit :

- Pour moitié pour chaque Collectivité en ce qui concerne la conception jusqu'au « Bon à Tirer » (BAT)
  - Au prorata du nombre d'habitants pour ce qui concerne l'impression et la distribution.
- Le coût résiduel de l'agent en emploi aidé (CUI) de chargé de communication à temps partiel (20h) dévolu spécifiquement à la saison intercommunale sera remboursé pour moitié à la commune d'Inzinzac-Lochrist, son employeur.  
En matière de **fournitures, de consommables et de prestations diverses significatives**, apportés par chaque Commune, un état sera établi par chacune d'elle.

### **III. Les Modalités particulières de la mutualisation des moyens**

#### 1. La programmation artistique

Elle est élaborée à l'échelle des 2 villes au regard des budgets respectifs par le directeur du Théâtre du Blavet, dans une logique d'optimisation à la fois budgétaire, et des possibilités techniques des lieux et des territoires.

Elle se doit de rentrer dans le cadre l'article I de la présente convention.

Elle est soumise au comité de suivi (Cf. article V) et fera l'objet de l'édition d'une plaquette commune.

#### 2. La billetterie

Concernant la **billetterie**, elle est établie et gérée au moyen d'un logiciel dont la licence a été acquise à l'origine par la ville d'Inzinzac-Lochrist pour ses besoins ;

La Ville d'Hennebont a financé l'extension de cette licence pour ses besoins propres, ce qui permet une gestion commune de cette billetterie.

Le coût de la maintenance de ce progiciel sera partagé pour moitié.

#### 3. Une régie unique

Une régie unique avec convention de reversement sera mise en place. Elle sera portée par la ville d'Hennebont.

#### 4. L'accueil temporaire

**L'accueil temporaire** des intervenants du spectacle, leur hébergement peut s'effectuer dans les conditions suivantes :

- Au sein de lieux appartenant aux Collectivités :
  - A Inzinzac-Lochrist :  
Appartement de la Médiathèque d'Inzinzac-Lochrist – Capacité maximale : 6 personnes. 3 chambres et un salon avec convertible
  - A Hennebont :  
La Maison des Confesseurs – Capacité maximale : 4 personnes
- A défaut, dans les structures privées (Hôtels, Gîtes...)  
Les frais sont alors supportés par la Commune signataire du contrat de cession.  
D'une manière générale, tous frais induits seront pris en charge par la Collectivité signataire du contrat.

### **IV. Les dispositions financières relatives à la gestion de la saison intercommunale**

## 1. Des outils de gestion

Chaque Collectivité assure la gestion comptable de ses opérations.

## 2. La répartition des dépenses et des recettes des spectacles

Elle s'effectuera au moment de la préparation de la programmation culturelle de la saison sur la base de la localisation des spectacles envisagée.

Ce plan de financement de la saison s'attachera à respecter les orientations budgétaires de chaque commune.

- Pour Hennebont, les charges résiduelles (hors personnel, hors fluide et recettes déduites) sont estimées annuellement à 71 600€ (cf état joint en annexe) –
- Pour Inzinzac-Lochrist, elles sont estimées à 66 522 € (cf état joint en annexe) –

Pour ce qui concerne les subventions et les aides susceptibles d'être allouées à la demande de l'une ou l'autre des communes :

- **Conseil Général du Morbihan** : répartition pour moitié pour chaque collectivité
- **DRAC** : dispositif « Scène de territoire » subvention perçue intégralement par la ville d'Inzinzac-Lochrist.
- **Conseil Régional de Bretagne** : dispositif d'aide à la production mutualisée concernant des enjeux de coproduction – en fonction de chaque ville
- **ONDA** : dispositif d'aide – dans le cadre d'une négociation spectacle par spectacle.

Dans l'hypothèse de coréalisation, les modalités relèveront des accords particuliers intervenus.

## V. Suivi de la Convention

Pour permettre aux Collectivités de bien gérer cette coopération mutualisée visée par la présente convention, un organe de suivi appelé « Comité de suivi » est mis en place. Son fonctionnement est décrit dans la fiche annexée à la présente convention.

Il est composé de la façon suivante :

- D'élus désignés par les Maires représentant les 2 Collectivités
- De responsables territoriaux de chaque commune désignés par l'autorité territoriale
- De personnes qualifiées et représentatives d'institutions avec le statut d'invité

## VI. Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an en correspondance avec la préparation et la mise en œuvre d'une saison intercommunale de spectacles vivants.

Toutes modifications de cette durée conventionnelle seront soumises à l'approbation des Conseils Municipaux.

Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERÉZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**PROPOSITION DE TARIFS RENTREE SCOLAIRE 2014 POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)**

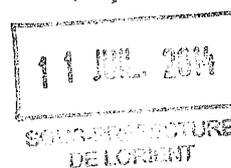
Madame DOLLE, Rapporteuse, rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les enfants des écoles publiques pourront être accueillis le mercredi midi et l'après-midi.

La Commission Vie de la Cité et des Solidarités réunie le 16 juin ainsi que le Bureau Municipal du 25 juin 2014 sont d'avis de créer une grille tarifaire complémentaire pour prendre en compte cette nouvelle organisation.

	Hennebontais	Extérieurs
Repas + ½ journée	8,50 €	23,00 €
Repas + ½ journée pour 2 enfants inscrits le même jour (- 3 €)	14,00 €	
Repas + ½ journée pour 3 enfants inscrits le même jour (- 8,50 €)	17,00 €	
Famille au quotient < à 309 (journée ou ½ journée)	1,16 €	

Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de la rapporteuse,

REÇU



Après en avoir délibéré,

➤ Adopte les propositions tarifaires complémentaires exposées ci-avant.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*  
André HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERÉZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur PERRONNO, Rapporteur, fait savoir que La Commission Vie de la Cité et des Solidarités et le Bureau Municipal du 25 juin 2014 sont d'avis d'attribuer la subvention à l'association citée dans le tableau ci-dessous afin de l'aider à financer ses activités

Bénéficiaire	Manifestation	Montant	Observation
Union Cycliste Lochrist Hennebont	Tour du Morbihan juniors le 7 septembre 2014	1200 €	Commission Vie de la Cité et des Solidarités du 27 mai 2014

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➤ Accorde une subvention de 1 200 € à l'UCLH, comme proposé.

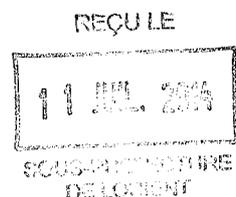
***Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



André HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**DEMANDE D'AIDE A L'ACTION CULTURELLE**

Madame CORPART, Rapporteuse, fait savoir que l'association « Champ Boule Tout » propose aux enfants hennebontais des ateliers de cirque les mercredis tout au long de l'année et présente son spectacle de clôture à tous les publics pendant la journée « Cirk en herbe » qui se déroule en juin.

Elle ajoute que la Commission Vie de la Cité et des Solidarités du 16 juin ainsi que le Bureau Municipal du 25 juin 2014 sont d'avis d'attribuer à l'association une subvention d'aide à l'action culturelle d'un montant de 500 € pour l'aider à financer ses activités.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de la rapporteuse,

Après en avoir délibéré,

➤ Accorde une subvention de 500 € à l'association « Champ Boule Tout ».

***Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.***

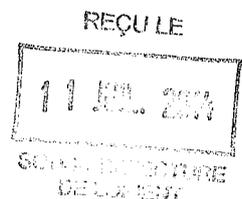
---

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



André HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

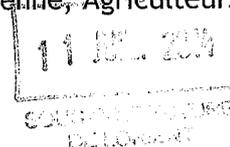
**TRAVAUX DE VIDANGE ET DE CURAGE DES ETANGS PARC DE KERBIHAN : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR - DECLARATION DE PROJET SUR L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION PROJETEE.**

Monsieur RABIN, Rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé à plusieurs reprises concernant la mise en œuvre de travaux relatifs à l'amélioration de la gestion hydraulique au niveau du Parc de Kerbihan. L'objectif prioritaire fixé étant d'améliorer les aspects hydrauliques, d'optimiser la gestion des eaux pluviales dans ce secteur (riverains victimes d'inondations) et de mettre en place un programme de gestion différenciée dans le Parc.

Ainsi en 2012, le Bureau d'Etude ARTELIA a été missionné pour réaliser les études nécessaires préalables à ces travaux de curage et de vidange des deux étangs du parc, de gestion des ouvrages de régulation et de petits barrages, la restauration ou la création de zones humides paysagères, afin de tamponner les eaux et de protéger les secteurs urbanisés.

Les objectifs du programme sont de différents ordres : Hydraulique (désenvaser les plans d'eau, restaurer la continuité écologique et sédimentaire des ruisseaux, réhabiliter les ouvrages de régulation), écologique (étendre les zones humides, favoriser la biodiversité, intégrer un programme de gestion différenciée des espaces) et agricole (valoriser les sédiments).

Puis en Mars 2013, le CM a donc approuvé la mise en œuvre d'une AP/CP. Les études ont été menées en collaboration avec l'ensemble des partenaires et financeurs : DDTM, ONEMA, Syndicat de la Vallée du Blavet, Région, Conseil Général, Agence de l'eau, Union Européenne, Agriculteurs (études d'impact et d'épandage).



Le 19 décembre 2013, le CM a approuvé le principe de mise à enquête publique du dossier. A cette issue Monsieur le Maire a pris un arrêté pour encadrer cette procédure qui s'est déroulée du 26 mars au 28 avril 2014. Le 24 avril dernier, à la demande des services de la DDTM, le Conseil Municipal nouvellement élu a émis un avis favorable sur le projet présenté soumis à enquête.

A l'issue de l'enquête publique, Madame DANET Hervelyne, commissaire-enquêteur, nous a fait parvenir son rapport et ses conclusions qui stipulent notamment : « Le bilan de ce projet est plutôt positif sur le plan environnemental puisqu'il restaure la continuité des cours d'eau, constitue de nouvelles zones humides et par conséquent améliore l'écoulement hydraulique, rétablit la continuité piscicole et sédimentaire, favorise la diversification des habitats et des espèces floristiques. Ce projet assurera une meilleure protection des biens et des personnes, en créant des zones tampons, d'expansion et évitant ainsi les inondations. Par conséquent le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet ».

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de la procédure, le Code de l'Environnement dans son Article L.126-1 invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'intérêt général du projet.

Sur proposition du Bureau Municipal du 25 juin 2014, ainsi que la Commission Ville réunie le 10 Juin 2014.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur,
- Déclare ces travaux de gestion hydraulique des plans d'eaux et autres travaux annexes au Parc de Kerbihan d'intérêt général au regard des objectifs mis en avant dans le dossier (restauration écologique, réhabilitation des ouvrages de régulation, extension des zones humides, meilleure prise en compte de la biodiversité, mise en place d'une gestion différenciée des espaces, valorisation des sédiments dans le cadre d'activités agricoles, protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque d'inondation) ; du dossier technique établi ; des avis émis par les autorités administratives de l'Etat compétentes et des partenaires et institutionnels ; de l'avis du commissaire enquêteur à l'issue de la consultation publique qui ne remet pas en cause le projet soumis à enquête.
- Prend acte du Plan de Financement définitif retenu de l'opération au titre de la demande de financement dans le cadre du programme Leader.

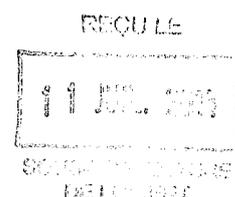
**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



André HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.



**ZAC CENTRE : APPROBATION DU CRAC 2013**

SOUS-SCRIPTEUR  
DE LORIENT

Monsieur GUYOT, Rapporteur, rappelle que par délibération en date du 29 juin 2000, le Conseil Municipal a décidé de réaliser, dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à la SEMAEB, une Zone d'Aménagement Concertée au centre-ville. Cette concession, transférée en décembre 2006 à la Société d'Economie Mixte « Espace, Aménagement, Développement du Morbihan » (EADM) a en fait été prorogée, par délibérations en date des 20 novembre 2008 et 10 juillet 2013. Elle expire donc le 30 juin 2016.

Lors de sa séance du 28 octobre 2004, le Conseil Municipal a ensuite approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC « Centre » d'Hennebont.

Cette Zone d'Aménagement Concertée, d'une surface de l'ordre de 10.7 ha, a pour objet :

- l'aménagement et l'équipement de terrains en vue principalement de la construction de logements et la création d'équipements publics compatibles avec l'habitat,
- la réalisation de voiries et de liaisons urbaines de desserte de ce nouveau quartier d'habitation qui facilitent aussi l'accès au centre-ville et au parc botanique de Kerbihan.

Il ajoute que depuis 2007, la ZAC Centre est entrée dans sa phase opérationnelle, cela s'est traduit par :

- des appels d'offres fructueux des marchés de travaux et leur réalisation à compter de 2008,
- la commercialisation des îlots avec :
  - 1) la signature des actes authentiques de ventes des îlots du Calvaire avec Nexity Général Foy Investissement, des Serres (A) avec ImmoPierre, Nord-Est (C) avec Blavet Habitat (EHPAD), des Serres (B) avec Fily Promotion, du Plateau avec Nacarat, du Parc avec ACP IMMO et Léo Lagrange avec Lorient Habitat.

2) la signature du compromis de vente de l'îlot Nord-Est A avec Bretagne Ouest Accession.

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2013 et ses perspectives pour 2014 et les années suivantes font apparaître les éléments suivants :

A - En terme de commercialisation :

- La signature d'un acte de vente en 2013 (Ilot Léo Lagrange).
- En 2014 : La vente du dernier îlot (Nord-Est A).

B - En terme d'urbanisme règlementaire :

- La délivrance du dernier permis de construire en 2013 (Ilot Nord-Est A Bretagne Ouest Accession).

C - En terme opérationnel :

En 2011 :

- L'achèvement des travaux et la livraison du complexe aquatique et de l'EHPAD,
- La livraison des 20 logements de l'îlot du Calvaire (Nexity),
- La réalisation de certains travaux dont notamment : le carrefour du Pôle Aquatique, les parkings de la Maison Pour Tous et de la Maison de l'Enfance, les voiries des rues Mendès France et Françoise Giroud, ainsi que l'Allée du Parc (2011/2012).

En 2012 :

- L'achèvement des travaux et la livraison de 63 logements par Immopierre (îlot A des Serres).
- La poursuite des constructions sur les îlots des Serres (B) par Fily, du Plateau par Nacarat, du Parc par ACP IMMO (1er bâtiment).
- La réalisation de certains travaux dont notamment : la rue Abbé Pierre, le parking du Calvaire/Ecole de Musique, l'Allée des Serres.

En 2013 :

- La livraison des programmes immobiliers Fily, du Plateau et du Parc (140 logements),
- La mise en chantier du programme de Lorient Habitat (67 logements + commerces),
- L'instruction du dossier Bretagne Ouest Accession (29 logements + commerces).
- La réalisation de nouveaux travaux : allée des Camélias, parking Léo Lagrange, allée des Serres. La Ville pour sa part a réalisé l'aménagement de la rue et de l'allée Léo Lagrange.

En 2014 : sont attendues

- La poursuite de la construction de Lorient Habitat.
- La mise en chantier des programmes de Bretagne Ouest Accession et ACP IMMO (2ème bâtiment).
- La réalisation de nouveaux travaux : Aménagements paysagers et trottoirs avenue Mendès France (côté Centre-Ville), mail piétonnier paysager avenue Ambroise Croizat, parkings partie haute place du Calvaire, finition allée des Serres à l'initiative du concessionnaire et de la Ville d'Hennebont (plantation de végétaux en périphérie).

Les travaux de la phase définitive s'effectueront selon un rythme adapté aux chantiers de construction des immeubles.

En définitive, Le CRAC 2013 est équilibré en dépenses et en recettes et fait apparaître un excédent d'exploitation dont le montant est aujourd'hui fixé à 135.000,00 €, montant qui s'affinera jusqu'au terme de l'opération.

Sur proposition du Bureau Municipal et du Comité de Pilotage de la ZAC Centre,  
Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré décide,

- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013 joint en annexe.
- de mandater Monsieur le maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires pour conduire cette opération à son terme.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



André HARTEREAU



REÇU LE

11 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
DE LORIENT

Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Françoise BARJONET MOY**, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

## **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET VILLE N° 1**

Monsieur LOHEZIC, Rapporteur, fait savoir que le budget primitif 2014 adopté par le Conseil Municipal le 24 avril dernier permet de financer les engagements pris par la ville et d'assurer la continuité du fonctionnement des services. Comme annoncé lors de la présentation du budget, une étude approfondie est en cours pour faire évoluer ce budget et tenir compte du contexte financier général. Toutefois, pour tenir compte de la nécessité d'engager rapidement certains travaux une première décision modificative est soumise au Conseil Municipal.

Globalement la décision modificative s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	71 186,21	71 186,21
Fonctionnement	187 011,00	187 011,00
Total	258 197,21	258 197,21



La section d'investissement intègre les subventions nouvelles accordées à la ville depuis le vote du budget pour un montant de 186 702€ (le détail est donné dans le document joint). La cession du terrain décidée par le Conseil lors de sa dernière séance pour 11 772 €. La caution reçue lors de la location du local rue du Cabotage pour un montant de 1 470 €. Un virement complémentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 69 768 €. Elle intègre également une diminution de subventions d'un montant de 98 768 € correspondant à des sommes allouées à la ville mais dont les projets ne sont plus actuellement financés dans le budget.

Ces recettes nouvelles représentent une somme globale de 170 944 €.

Par ailleurs, certains projets clos ont été réalisés pour des montants inférieurs aux prévisions et enfin il a été procédé à un arbitrage de certains projets dont la réalisation peut être reportée afin de pouvoir en prendre en compte d'autres dont la réalisation a paru plus urgente. L'orientation principale de ces arbitrages prenait en compte la nécessité de maintenir en l'état le patrimoine de la collectivité et la sécurité des usagers et du personnel.

Ainsi un montant global de dépenses nouvelles de 796 710,86 € peut être pris en compte grâce à une diminution de 725 524,64 € des crédits votés lors de l'adoption du budget primitif.

La section d'investissement est équilibrée par une diminution du recours à l'emprunt de 99 757,79 €. Le montant global de recours à l'emprunt se situera après l'adoption de la décision modificative à 1 514 658,60 €uros.

La section de fonctionnement intègre une évolution positive de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 50 313 €) par rapport à la prévision intégrée au budget primitif, ainsi que la remise en état du patrimoine après deux petits sinistres financés par l'assurance de la ville (5 565 €) et la réalisation de travaux en régie pour 131 133 € dont 111 678 € de fournitures.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 69 768 € de recettes qui est affecté au financement des investissements.

Sur proposition de la Commission Ressources réunie le 23 juin et du Bureau Municipal,  
Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➤ Adopte la DM n° 1 telle que proposée et jointe en annexe de la présente délibération.

***Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
André HARTEREAU

REÇU LE  
11 JUIN 2014  
Sous-Préfet de Lorient

Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

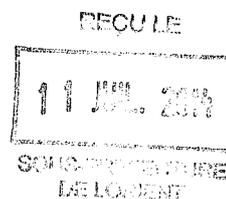
Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, **Françoise BARJONET MOY**, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**AUTORISATION DE PROGRAMME PLAQUES BILINGUES : ACTUALISATION**

Monsieur GUYOT, Rapporteur, rappelle que par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a créé une autorisation de programme relative à l'acquisition de plaques de rue bilingues. Cette autorisation de programme a été modifiée une première fois le 19 décembre dernier pour intégrer la consultation des entreprises en cours.

Afin d'intégrer les arbitrages réalisés à l'occasion de la préparation de la décision modificative N°1 de 2014, une partie des crédits initialement prévus pour cette opération ont été annulés. Il y a donc lieu de mettre à jour l'autorisation de programme et le crédit de paiement de l'année, comme suit :

	création de l'AP	modification	modification	Total	
	27/06/2013	19/12/2013	03/07/2014		
AP	30 000,00	0,00	-16 875,00	13 125,00	
CP				0,00	
2013	5 000,00	-5 000,00		0,00	
2014	12 500,00	5 000,00	-16 875,00	625,00	
2015	12 500,00			12 500,00	



Sur proposition de la Commission Ressources réunie le 23 juin et du Bureau Municipal,  
Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- Adopte les modifications de l'AP/CM du programme plaques bilingues proposées ci-avant.

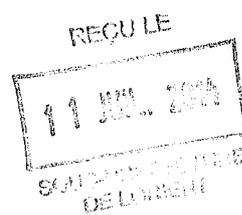
*Délibération adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.*

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



André HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

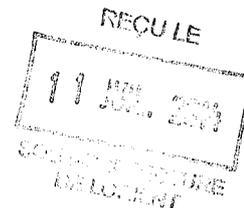
---

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA SECURISATION DES TOITURES : MODIFICATION**

Monsieur RABIN, Rapporteur, rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal a adopté une autorisation de programme relative à la mise en sécurité des toitures des bâtiments communaux. Il s'agit de prévenir les risques de chute de hauteur lors de l'accès et de la circulation des agents municipaux et des entreprises sur les toitures des bâtiments communaux.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2012 et 2013 sur les bâtiments dont la sécurisation était jugée urgente. Cependant pour tenir comptes des contraintes financières de la ville tout en intégrant d'autres possibilités d'intervention sur les toitures (utilisation de nacelles notamment) la Commission Ressources réunie le 23 juin et le Bureau Municipal proposent de supprimer les crédits de paiement des exercices 2014 et suivants.

Ainsi l'autorisation de programme serait modifiée comme suit :



	création de l'AP	modification	modification	Total
	27/09/2012	21/03/2013	03/07/2014	
AP	233 200,00	6 000,00	-136 030,72	103 169,28
CP				
2012	50 000,00			50 000,00
2013	47 000,00	6 000,00		53 000,00
2014	48 500,00		-48 330,72	169,28
2015	45 800,00		-45 800,00	0,00
2016	41 900,00		-41 900,00	0,00

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➤ Adopte la modification de programme telle que décrite ci-avant.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Andre HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

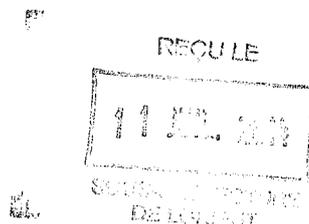
Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE : MODIFICATION**

Monsieur TOUSSAINT, Rapporteur, rappelle que par délibération en date du 21 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une autorisation de programme relative à la création d'une ZPPAUP. Cette autorisation a été modifiée à plusieurs reprises pour intégrer les nécessaires collaborations avec les différents intervenants de ce dossier puis en 2012, une modification réglementaire est intervenue transformant les ZPPAUP en AVAP. Compte tenu de l'état actuel du dossier, et pour tenir compte qu'en 2014 les sommes inscrites au titre du crédit de paiement ne seront pas consommées, La Commission Ressources réunie le 23 juin et le Bureau Municipal proposent de modifier les crédits de paiement sans modification du montant global de l'autorisation comme suit :



	Création de l'Ap le 21/06/2008	modif le 17/12/2009	modif le 23/09/2009	modif le 27/01/2011	modif le 23/01/2013	modif le 24/10/2013	modif le 03/07/2014	TOTAL
AP	85 000,00							85 000,00
CP								0,00
2009	30 000,00	-30 000,00						0,00
2010	30 000,00		-29 000,00	-1 000,00				0,00
2011	25 000,00	5 000,00		-30 000,00				0,00
2012		25 000,00		-25 000,00				0,00
2013			29 000,00	-29 000,00	15 000,00	-15 000,00		0,00
2014				25 000,00		15 000,00	-40 000,00	0,00
2015				30 000,00			10 000,00	40 000,00
2016				30 000,00	-15 000,00		15 000,00	30 000,00
2017							15 000,00	15 000,00

Le Conseil Municipal,  
 Oui l'exposé du rapporteur,  
 Après en avoir délibéré,

➤ Adopte la modification de l'AP/CP telle que décrite ci-avant.

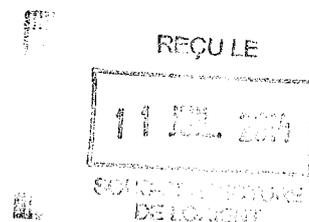
**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire,



André HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

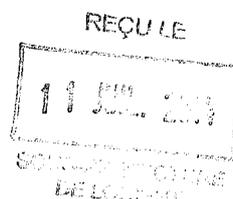
Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

## AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES : MODIFICATION

Monsieur TOUSSAINT, Rapporteur, rappelle que par délibération en date du 22 octobre 2009, le Conseil Municipal a adopté une autorisation de programme relative à la restauration de registres conservés au sein de ses archives.

Cette opération arrive à son terme en 2014 et la réalisation du programme envisagé aura couté moins que prévu. Afin de mettre en conformité le montant de l'autorisation de programme avec le budget, La Commission Ressources réunie le 23 juin et le Bureau Municipal proposent donc une modification de l'autorisation de programme comme suit :

	création de l'AP	modification	Total
	22/10/2009	03/07/2014	
AP	47 000,00	-1 324,00	45 676,00
CP			
2010	7 000,00		7 000,00
2011	10 000,00		10 000,00
2012	10 000,00		10 000,00
2013	10 000,00		10 000,00
2014	10 000,00	-1 324,00	8 676,00



Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- Adopte la modification de l'AP/CP « restauration de documents d'archives » telle que décrite ci-avant.

*Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.*

---

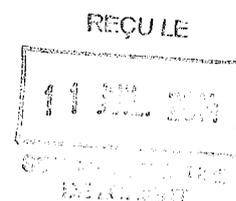
Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



*[Signature]*  
André HARTEREAU



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERÉZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LORIENT HABITAT IMMEUBLE LEO LAGRANGE**

Madame CERÉZ, Rapporteuse, fait savoir qu'en date du 2 juin 2014, Lorient Habitat a sollicité la garantie de la ville pour les emprunts souscrits à l'occasion de la réhabilitation de l'immeuble Léo Lagrange qui devrait s'achever cet été. Cette opération concerne 8 logements.

Caractéristiques des prêts

Prêteur : Caisse des dépôts et consignation



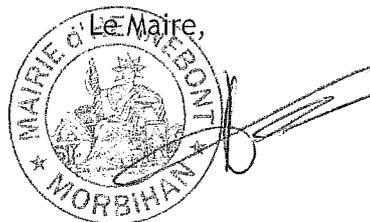
caractéristiques	PAM	PAM
Enveloppe	ECO PRÊT	
Montant	128 000 €	111 337 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Phase d'amortissement		
Durée	15 ANS	25 ANS
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,75%	0,60%
Taux d'intérêt	Livret A -0,75%	Livret A +0,6%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêt différés)	Amortissement déduit (intérêt différés)
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%
Quotité garantie : 50% du montant des prêts		

Sur proposition de la Commission Ressources réunie le 23 juin 2014 et du Bureau Municipal,  
Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de la rapporteuse,  
Après en avoir délibéré,  
➤ Accorde la garantie de la Commune pour les emprunts CDC décrits ci-avant pour la quotité de 50%.

*Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.*

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,



André HARTEREAU

Certifie exécutoire,  
Reçu en préfecture le,  
Publié ou notifié le :



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERÉZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**GARANTIE D'EMPRUNTS CDC POUR LORIENT HABITAT : DELIBERATION DE PRINCIPE**

Monsieur RABIN, Rapporteur, fait savoir que par courrier en date du 7 février dernier, le Directeur général de Lorient Habitat faisait part au Maire de la mise en place d'une nouvelle procédure de la Caisse des Dépôt et Consignations pour les garanties apportées par les collectivités aux opérations de logement social.

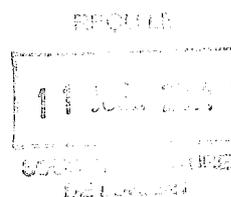
Dans ce nouveau dispositif, les garants ne sont plus signataires des prêts, seuls les opérateurs et la CDC le sont.

Ainsi les collectivités locales devront désormais prendre leurs délibérations au vu des contrats signés qui feront partie intégrante de la délibération de garantie.

Afin d'assurer Lorient Habitat de l'engagement de la ville, La Commission Ressources réunie le 23 juin et le Bureau Municipal demandent au Conseil Municipal d'adopter une délibération de principe portant garantie à hauteur de 50% pour tous les projets sur le territoire de la commune d'Hennebont financés par la CDC au profit de Lorient Habitat.

Le rapporteur précise que pour chaque opération, une délibération sera prise au vu des prêts signés et qui présentera toutes les caractéristiques de ces prêts. Celle délibération conditionnera le versement des fonds.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

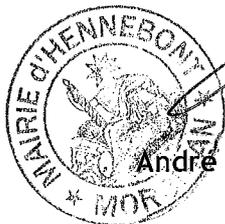


- Décide d'accorder par principe sa garantie à hauteur de 50% pour les prêts CDC accordés à Lorient Habitat pour tout projet de l'OPH Communautaire sur le territoire de la Commune d'Hennebont.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
  
André HARTEREAU

Certifié exécutoire,  
Reçu en préfecture le,  
Publié ou notifié le :

REÇU

REÇU LE

14 SEP. 2004

MAIRIE D'HENNEBONT

Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERÉZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERÉZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**GARANTIE D'EMPRUNT-DEMANDE DE BRETAGNE OUEST ACCESSION- LES TERRASSES DU PARC**

Monsieur GUYOT, Rapporteur, indique que par courrier en date du 5 juin 2014, le Directeur Général de Bretagne Ouest Accession sollicite la garantie de la ville pour les emprunts souscrits pour la réalisation de 27 logements en location accession dans la résidence Les Terrasses du Parc sur l'îlot Nord-Est de la ZAC Centre.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêteur : Crédit Agricole du Morbihan

Prêt : PSLA

Montant : 2 430 000 €

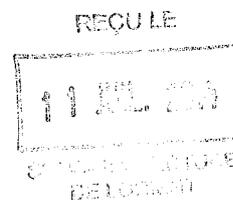
Durée Maximale : 30 ans

Taux d'intérêt : 2,25 %

Echéance trimestrielle

Révisabilité du taux d'intérêt en fonction du taux du Livret A

Quotité de la garantie : 50 % du montant du prêt



Sur proposition de la Commission Ressources réunie le 23 juin 2014 et du Bureau Municipal

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➤ Décide

- De donner sa garantie solidaire pour le remboursement de toutes sommes dues par l'emprunteur en capital et intérêts, indemnités et autres accessoires, et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat d'emprunt,
- De renoncer à opposer au Crédit Agricole du Morbihan, l'exception de discussion des biens de l'emprunteur débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires,
- De prendre l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Agricole du Morbihan, toute somme due au titre de cet emprunt en principal, intérêts, intérêts de retard, accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque n'auraient pas été acquittés par l'emprunteur à l'échéance exacte.

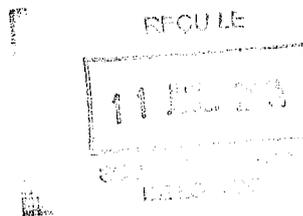
***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

Le registre est dûment signé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
André HARTEREAU

Certifie exécutoire,  
Reçu en préfecture le,  
Publié ou notifié le :



Le 3 juillet 2014 à 18 heures 30, SÉANCE ORDINAIRE du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Maire André HARTEREAU

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLE, Loïc RABIN, Stéphane LOHÉZIC, Caroline BALSSA, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDE, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUE, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET, Bruno CANO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Florence MARVIN, Olivier PRIGENT, Xavier POUREAU, Guy LE GOFF, Gwénaëlle LE HIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLE, Julian PONDAVEN à Marie-Françoise CERZ, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julie ADIER à Jennifer TESSIER-JOSSET, Cécile BETTON à Serge GERBAUD, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU

**Etaient absents excusés :**

Hubert LE DANVIC

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. les Conseillers Municipaux de désigner l'un des Membres du Conseil pour Secrétaire, Françoise BARJONET MOY, désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur Le Maire, fait savoir qu'à la suite des avis rendus par la Commission Administrative Paritaire Départementale réunie le 5 juin 2014, la Commission Ressources du 23 juin 2014 et le Bureau Municipal du 25 juin 2014, sont d'avis de procéder à la modification du tableau des emplois permanents afin de permettre, eu égard aux besoins avérés de la collectivité, aux agents concernés, de bénéficier d'un avancement de grade.

Par ailleurs, un poste d'Animateur territorial (filère animation, catégorie B) est créé afin, notamment, de permettre la gestion et le suivi des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et conséquemment un poste d'Adjoint territorial d'animation de 1ère classe est supprimé.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Adopte les modifications du tableau des emplois permanents décrit dans l'état joint en annexe
- Dit que les agents promus se verront appliquer le régime indemnitaire afférent à leur grade.

***Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.***

---

Le registre est dûment signé.



André HARTEREAU

REÇU LE

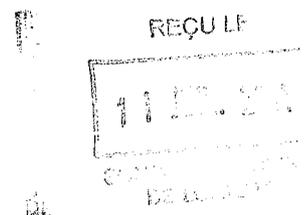


COPIE DE LA SIGNATURE  
DU MAIRE

RECAPITULATIF

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

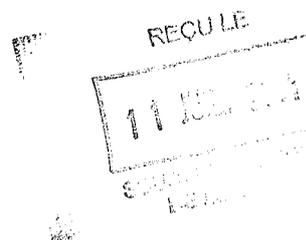
FILIERES	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs
	créés	pourvus		
FILIERE ADMINISTRATIVE	49	44	-4	45
FILIERE TECHNIQUE	110	106	0	110
FILIERE CULTURELLE	20	19	0	20
FILIERE SPORTIVE	8	8	0	8
FILIERE POLICE MUNICIPALE	2	2	0	2
FILIERE MEDICO SOCIALE	18	16	0	18
FILIERE ANIMATION	17	14	0	17
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>	<b>209</b>	<b>-4</b>	<b>220</b>



FILIERE ADMINISTRATIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

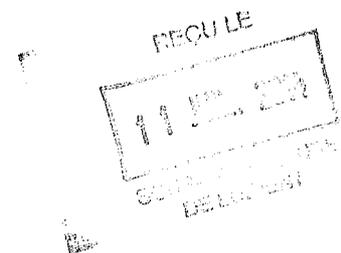
cipal du	Cadres d'emplois/grades	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs	Observations
		créés	pourvus			
A	Directeur territorial	1	1	/	1	
A	Attaché principal territorial	3	3	/	3	
A	Attaché territorial	3	3	/	3	
B	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	/	3	
B	Rédacteur principal de 2ème classe	6	6	/	6	
B	Rédacteur territorial	4	3	/	4	
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	6	6	/	6	
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4	1	5	
C	Adjoint administratif de 1ère classe	12	8	-1	11	
C	Adjoint administratif de 2ème classe	7	3	-4	3	
<b>TOTAL</b>		49	40	-4	45	



FILIERE TECHNIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

Principal du	Cadres d'emplois/grades	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs	Observations
		créés	pourvus			
A	Ingénieur principal	2	2	/	2	
B	Technicien principal 1ère classe	5	5	1	6	
B	Technicien principal 2ème classe	4	4	-1	3	
B	Technicien	1	1	/	1	
C	Agent de maîtrise principal	4	3	/	4	
C	Agent de maîtrise	4	4	/	4	
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	32	31	2	34	
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	20	18	4	24	
C	Adjoint technique de 1ère classe	12	12	-6	6	
C	Adjoint Technique de 2ème classe	24	24	/	24	
C	Adjoint Technique de 2ème classe à T.N.C. 55% (19,25h\semaine)	1	1	/	1	
C	Adjoint Technique de 2ème classe à T.N.C. 20h\semaine	1	1	/	1	
<b>TOTAL</b>		110	106	0	110	



FILIERE CULTURELLE

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

Cipal du	Cadres d'emplois/grades	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs	Observations
		créés	pourvus			
A	Bibliothécaire	1	1	/	1	
A	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	1	/	1	
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1	/	1	
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	3	/	3	
B	Assistant de conservation	3	3	/	3	
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	2	/	2	
B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl. à T.N.C. : 82,50% (16,50h\sem.)	1	1	/	1	
B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl. à T.N.C. : 60% (12h\semaine)	1	1	/	1	
B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl. à T.N.C. : 50% (10h\semaine)	3	3	/	3	
B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl. à T.N.C. : 35% (7h\semaine)	1	1	/	1	
B	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème cl. à T.N.C. : 75% (15h\semaine)	1	1	/	1	
B	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème cl. à T.N.C. : 50% (10h\semaine)	1	0	/	1	
C	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	1	1	/	1	
<b>TOTAL</b>		20	19	0	19	

FILIERE SPORTIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

Cipal du	Cadres d'emplois/grades	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs	Observations
		créés	pourvus			
A	Conseiller des activités physiques et sportives	1	1	/	1	
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	1	1	/	1	
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	1	1	/	1	
B	Educateur des activités physiques et sportives	5	5	/	5	
<b>TOTAL</b>		8	8	0	8	

REÇU  
11 JUL 2014  
Mairie de Hennebont

FILIERE POLICE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

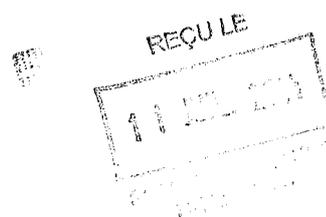
Municipal du	Cadres d'emplois/grades	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs	Observations
		créés	pourvus			
C	Chef de police	1	1	/	1	
C	Brigadier Chef Principal	1	1	/	1	
TOTAL		2	2	0	2	

REÇU LE  
11 JUIN 2014  
Maire

FILIERE MEDICO SOCIALE

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

Principal du	Cadres d'emplois/grades	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs	Observations
		créés	pourvus			
B	Educateur de Jeunes Enfants	1	1	/	1	
C	Agent spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles	6	5	/	6	
C	Agent spécialisé Principal 2ème classe des écoles maternelles	3	3	2	5	
C	Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles	8	7	-2	6	
<b>TOTAL</b>		18	16	0	18	



FILIERE ANIMATION

CONSEIL MUNICIPAL DU : 03/07/2014

cipal du	Cadres d'emplois/grades	Situation au 19/12/2013		Propositions de modification	Nouveaux effectifs	Observations
		créés	pourvus			
B	Animateur principal 1ère classe	1	1	/	1	
B	Animateur	0	0	1	1	
C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	2	/	2	
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	/	1	
C	Adjoint d'animation de 1ère classe	8	6	-1	7	
C	Adjoint d'animation de 2ème classe	5	4	/	5	
<b>TOTAL</b>		17	14	0	17	

